



# EXTRAIT

du DÉCRET en date du 10 Mai 1952  
publié au J. O. du 13 Mai 1952

portant concession de la MEDAILLE MILITAIRE

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Sont décorés de la Médaille Militaire :

A TITRE POSTHUME

.....

DUDUC Eugène, sergent.

"Patriote remarquable par son courage et son abnégation,  
"incorporé à la résistance le 1er décembre 1943. Participe en tant  
"que chef de groupe à de nombreuses actions contre l'ennemi notam-  
"ment le 7 janvier 1944 au cours de laquelle son unité réalise une  
"importante opération sur les voies ferrées à CHAMELET.

"Affecté au service du matériel, contribue à ravitailler en  
"armes et fournitures diverses les maquis de la région et les grou-  
"pes sédentaires isolés. Au cours d'une de ses sorties le 22 juin  
"1944, tombe au lieu dit "Les Ponts Tarrets" sur une forte colonne  
"allemande. Ayant tenté de s'enfuir avec sa voiture, il est mitraill-  
"lé par les nazis et tué tandis que son camarade est grièvement  
"blessé".

.....

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de  
guerre avec Palme, mais elles annulent les citations accordées pour  
les mêmes faits.

Par le Président de la République,  
Le Président du Conseil  
des Ministres

Signé : Antoine PINAY

Pour AMPLIATION

L'Administrateur de 1<sup>o</sup> Classe  
BOUZOU,  
Chef du Bureau des Décorations  
P.O. le Capitaine LAMOTHE

*Scavot*

Signé : Vincent AURIOL.

Le Ministre de la Défense Nationale  
Signé : René PLEVEN

Le Secrétaire d'Etat à la Guerre  
Signé : Pierre de CHEVIGNE